



**POLITIQUE  
D’AFFICHAGE  
EXTERNE**

# TABLE DES MATIÈRES

<b>POLITIQUE D’AFFICHAGE DES ENSEIGNES NUMÉRIQUES VILLE DE MAGOG .....</b>	<b>3</b>
<b>UTILISATEURS DES ENSEIGNES NUMÉRIQUES .....</b>	<b>3</b>
<b>LOCALISATION DES ENSEIGNES NUMÉRIQUES .....</b>	<b>3</b>
<b>CONDITIONS D’AFFICHAGE .....</b>	<b>3</b>
<i>Conditions générales.....</i>	<i>3</i>
<i>Conditions spécifiques aux organismes .....</i>	<i>4</i>
<i>Exclusions.....</i>	<i>4</i>
<b>SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DES MONTAGES GRAPHIQUES.....</b>	<b>5</b>
<i>(visuel fourni par le demandeur).....</i>	<i>5</i>
<b>INFORMATIONS REQUISES POUR LA RÉALISATION DES MONTAGES GRAPHIQUES .....</b>	<b>5</b>
<i>(visuel élaboré par la Ville de Magog pour le demandeur).....</i>	<i>5</i>
<b>PRIORISATION.....</b>	<b>5</b>
<b>DEMANDES D’AFFICHAGE .....</b>	<b>6</b>
<b>ESPACES DISPONIBLES .....</b>	<b>6</b>
<b>PÉRIODE D’AFFICHAGE.....</b>	<b>6</b>
<b>RESPONSABILITÉ .....</b>	<b>6</b>
<b>ANNULATION .....</b>	<b>6</b>
<i>Annexe A – Partenaires.....</i>	<i>7</i>
<i>Annexe B – Partenaires avec entente .....</i>	<i>8</i>
<i>Annexe C – Organismes admis.....</i>	<i>9</i>
<i>Annexe D – Promoteurs d’événements reconnus .....</i>	<i>10</i>

# **POLITIQUE D’AFFICHAGE DES ENSEIGNES NUMÉRIQUES VILLE DE MAGOG**

Les enseignes numériques, installées sur le territoire de la ville de Magog, sont sous la supervision de la Division des communications. Elles sont utilisées pour diffuser en priorité les messages de la Municipalité incluant les événements, les activités et les messages d’urgence.

## **UTILISATEURS DES ENSEIGNES NUMÉRIQUES**

En plus des messages de la Ville de Magog, les enseignes numériques peuvent être utilisées pour diffuser gratuitement les messages d’intérêt public des partenaires de la Ville et des organismes admis, ou avec ententes, et des promoteurs d’événements soutenus par la Ville de Magog.

La Ville de Magog se réserve également le droit d’accepter une demande non prévue par les dispositions de la présente, et ce, conditionnellement à l’approbation de la Division des communications.

Une liste des partenaires et des organismes pouvant faire une demande d’affichage est disponible aux annexes A, B, C et D. Cette liste est révisée annuellement.

## **LOCALISATION DES ENSEIGNES NUMÉRIQUES**

Les enseignes numériques sont situées sur les sites suivants :

- À l’intersection de la route 112 et de la rue Cabana;
- Sur la rue Merry Nord, près de la rue Lacasse;
- Sur la rue Sherbrooke, entre l’hôtel de ville et la caserne 1.

Chacune des enseignes est en fonction de 5 h à minuit tous les jours.

## **CONDITIONS D’AFFICHAGE**

### **CONDITIONS GÉNÉRALES**

- La Ville et ses annonceurs ont l’obligation d’afficher des messages uniquement en français;
- Les messages de la Ville ont préséance sur les autres messages;
- Le principe du « premier arrivé, premier servi » est préconisé;
- En cas d’urgence, la Ville pourrait suspendre ou retarder la diffusion de tous les messages qui ne sont pas relatifs à cette urgence;
- Les messages de sensibilisation provenant de campagnes nationales ne sont autorisés que pour les publications faites par la Ville (ex. : prévention du suicide, persévérance scolaire, cancer de la prostate, cancer du sein, etc.);

- Les messages doivent faire la promotion d'une activité ou d'un événement qui a lieu sur le territoire de la ville de Magog. Certaines exceptions pourraient s'appliquer;
- Les messages à transmettre doivent être d'intérêt général et avoir un impact important sur la population;
- Dans le cadre d'une campagne de levée de fonds majeure (ex. : Souper du partage, Guignolées, Fondation de l'hôpital, etc.), l'objet du message doit avoir une vision communautaire et faire appel à la mobilisation des citoyens.

### **CONDITIONS SPÉCIFIQUES AUX ORGANISMES**

- Par souci d'équité, un maximum de 4 messages par année est permis par organisme (à l'exception des organismes mandataires). La Ville de Magog se réserve le droit d'augmenter cette limite pour certains organismes si la disponibilité des enseignes le permet et si l'objet du message le justifie;
- Un organisme ne peut publier un message pendant deux semaines consécutives. Une période minimale d'une semaine doit s'écouler entre deux affichages provenant d'un même organisme. L'objectif étant de privilégier la diversité des messages diffusés. Cette clause peut être annulée dans le cas d'un événement ponctuel qui se déroule sur une période variant de 1 à 3 jours consécutifs;
- Les renseignements des organismes doivent être d'intérêt général et s'adresser à un vaste public;
- Les visuels des messages peuvent être fournis intégralement par le demandeur (voir section **Spécifications techniques des montages graphiques**) ou faits par la Ville de Magog selon les informations fournies par le demandeur (voir section **Informations requises pour la réalisation des montages graphiques**);
- En tout temps, la Ville de Magog se réserve le droit de demander une modification ou de modifier un message, de le refuser, d'interrompre sa diffusion ou d'en reporter l'affichage. Le demandeur en sera informé.

### **EXCLUSIONS**

- Les messages à caractères politique, partisan, religieux ou provenant d'organismes à vocation politique, partisane ou religieuse;
- Les publicités commerciales et privées;
- Les mentions d'entreprises privées ou de commanditaires, à moins que le commanditaire fasse partie du nom officiel de l'événement ou que ce dernier serve de lieu;
- La mention des droits d'entrée, le coût de billets, de biens ou de services vendus pour bienfaisance. Seule la gratuité d'un événement peut être mentionnée;
- Les messages faisant la promotion d'un événement qui a lieu à l'extérieur du territoire de la ville de Magog. Certaines exceptions pourraient s'appliquer;
- Les messages sous forme de contenu vidéo.

# SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DES MONTAGES GRAPHIQUES

## **(VISUEL FOURNI PAR LE DEMANDEUR)**

- Montage en JPEG;
- Montage aux dimensions suivantes :
  - Écran 1 (rue Cabana) : 1728 px X 1152 px
  - Écran 2 (rue Merry) : 1152 px X 720 px
  - Écran 3 (hôtel de ville) : 1008 px X 576 px
- Réduire la quantité de texte au minimum (idéalement 10 mots);
- Choisir une police de caractère simple et lisible, idéalement blanche ou de couleurs pâles;
- Disposer le texte à l'horizontal pour une meilleure lecture;
- La police de caractères doit idéalement être en majuscules;
- Aucun fond blanc n'est accepté;
- Favoriser les couleurs primaires pour une meilleure résolution.
- Possibilité de contenir un logo ou une image. À ce sujet, il est recommandé :
  - De favoriser un logo plutôt qu'une image;
  - D'utiliser environ 1/3 de la superficie disponible pour le positionnement efficient d'un logo ou d'une image;
  - D'éviter les images avec beaucoup de détails ou d'une grande résolution.
- Le visuel du message ne sera pas soumis au demandeur pour approbation avant l'affichage.

## **INFORMATIONS REQUISES POUR LA RÉALISATION DES MONTAGES GRAPHIQUES**

### **(VISUEL ÉLABORÉ PAR LA VILLE DE MAGOG POUR LE DEMANDEUR)**

- Message souhaité (réduire la quantité de texte au minimum, idéalement 10 mots);
- Nom, date et heure de l'événement;
- Logo ou image faisant référence à l'événement;
- Le visuel du message ne sera pas soumis au demandeur pour approbation avant l'affichage.

## **PRIORISATION**

L'ordre de priorité est le suivant :

1. Mesures d'urgence liées à la mission de l'Organisation municipale de sécurité civile de Magog;
2. Services municipaux de la Ville de Magog;
3. Partenaires de la Ville de Magog;
4. Organismes admis, ou avec ententes, et les promoteurs d'événements soutenus par la Ville de Magog.

## DEMANDES D’AFFICHAGE

Le formulaire de demande d’affichage est disponible sur le site Internet de la Ville au [ville.magog.qc.ca/enseignes-numeriques](http://ville.magog.qc.ca/enseignes-numeriques).

Les demandes d’affichage doivent être reçues au moins 2 semaines (10 jours ouvrables) avant la date de parution souhaitée et doivent respecter la présente Politique d’affichage. Toute demande qui ne respecte pas ce délai pourrait être refusée.

Aucune demande par téléphone, en personne ou via les médias sociaux ne sera acceptée. Seules les demandes reçues via le formulaire seront considérées.

Les demandes sont faites pour l’année en cours. De nouvelles demandes doivent être faites chaque année et pour chaque période de diffusion.

## ESPACES DISPONIBLES

Un total de 8 espaces est disponible par période d’affichage, et ce, afin d’offrir une visibilité appropriée. Un minimum de 2 messages ne provenant pas de la Ville de Magog peut être annoncé par période d’affichage. Par ailleurs, chacun des messages a une durée d’environ 5 secondes.

## PÉRIODE D’AFFICHAGE

La période d’affichage est d’une durée de 7 jours consécutifs, du lundi au dimanche, à l’exception des journées fériées. Aucun message ne peut être affiché en permanence. Toutefois, la Ville de Magog se réserve le droit de modifier la période d’affichage demandée ou de mettre fin à la diffusion d’un message si elle le juge nécessaire. À l’exception de la fin de semaine, toute annonce sera retirée le lendemain de l’événement.

## RESPONSABILITÉ

Le demandeur est entièrement responsable du message affiché sur les enseignes numériques. Puisque les renseignements proviennent d’une source externe, la Ville de Magog se dégage de toute responsabilité quant au contenu du message et ne peut être tenue responsable des erreurs, des omissions ou autres pouvant survenir lors de l’affichage du message.

## ANNULATION

Si le demandeur annule une activité ou un événement avant ou pendant la diffusion du message, il doit en aviser la Division des communications dès que possible par écrit à l’adresse suivante : [communications@ville.magog.qc.ca](mailto:communications@ville.magog.qc.ca). Si la publication est en cours, celle-ci sera comptabilisée comme étant utilisée.

## **ANNEXE A – PARTENAIRES**

- Régie de police de Memphrémagog
- Tourisme Memphrémagog
- MRC de Memphrémagog
- Magog Technopole
- Chambre de commerce Memphrémagog
- Centre hospitalier du CSSS de Memphrémagog

## **ANNEXE B – PARTENAIRES AVEC ENTENTE**

- Centre de services scolaire des Sommets
- Eastern Townships school board



## **ANNEXE C – ORGANISMES ADMIS**

### **SPORT**

- Association cerf-volant traction du Memphrémagog
- Association des membres du hockey mineur de Magog
- Baseball mineur de Magog
- Club cycliste la Grande Roue Magog-Orford
- Club de chasse et pêche des 4 Loups
- Club de curling et social de Magog Ltée
- Club de gymnastique Dymagym
- Club de judo Magog – To Haku Kan
- Club de nage synchronisée Les Mem-Fées de Magog
- Club de natation Memphrémagog
- Club de patinage artistique Les Libellules de Magog
- Club de soccer Magog
- Club de triathlon Memphrémagog
- Club de voile Memphrémagog
- Club de volleyball « As de sable »

### **LOISIR**

- Association des retraités de Magog
- Boomers Memphrémagog
- Cadets de l'Aviation royale du Canada, Escadron 911 Magog-Orford
- Jardins communautaires Les Arpents verts

### **CULTURE**

- Art'M
- Cercle des fermières
- Club de tissage et artisanat
- Club photo de Magog
- Ensemble à vents de Magog inc.
- Harmonie de l'Estrie
- Les Courtepointes de Magog

### **COMMUNAUTAIRE**

#### **AIDE À LA PERSONNE ET DÉFENSE DE SES DROITS**

- AQDR section Memphrémagog
- Banque alimentaire Memphrémagog
- Centre d'action bénévole de Magog (Carrefour du Partage)
- Centre d'aide Magog Le Cœur sur la main
- Centre de pédiatrie sociale en communauté Le Tandem

- Centre des femmes Memphrémagog
- Centre l'Élan
- Conseil des aveugles de Memphrémagog
- Coopérative de solidarité de services à domicile Memphrémagog
- Corporation jeunesse Memphrémagog
- Cuisines collectives "Bouchée double" Memphrémagog
- Han-Droits
- Les Fantastiques de Magog
- Opération Nez rouge Magog
- Train des Mots
- Villa Pierrot
- Zone libre Memphrémagog

### **COMMUNAUTAIRE**

#### **CLUBS SOCIAUX**

- Chevaliers de Colomb de Magog

### **COMMUNAUTAIRE**

#### **REGROUPEMENT D'ORGANISMES COMMUNAUTAIRES**

- Corporation de développement communautaire Memphrémagog
- Table de développement social Memphrémagog
- Table jeunesse socio-économique Memphrémagog

### **ENVIRONNEMENT**

- APARC (Association pour la protection et l'aménagement du ruisseau Castle)
- Association pour la préservation du lac Magog
- Magog Vert
- Memphrémagog Conservation Inc.
- Société de conservation du lac Lovering

### **ORGANISMES MANDATAIRES**

- Corporation de la maison Merry
- Corporation des événements de Magog
- Groupe Clef de sol
- L'Association Marais de la Rivière aux cerises (LAMRAC)
- Maison de la famille Memphrémagog
- Musée international d'art naïf de Magog
- Société d'histoire de Magog

## **ANNEXE D – PROMOTEURS D'ÉVÉNEMENTS RECONNUS**

- Activité de financement - dégustation de whiskys
- Aînés de Memphré en Fête
- Artistes su'l balcon (Auberge jeunesse)
- BBQ de la rentrée \_ Ressource Relais
- CAB- Épluchette blé inde
- CAB-Repas communautaire
- Cérémonie des Cadets de l'air Escadron Memphrémagog 911
- Championnat provincial de voile
- Championnat régional de cross-country
- Cinéma en plein air
- Circuit des arts Memphrémagog
- Club été - Activité de la rentrée
- Club été - Diner maïs
- Club été - Fête de dernière journée
- Club été - Journée sportive
- Collecte de sang de la Ville
- Compétition inter-division Memfées
- Compétition provinciale de gymnastique
- Course au profit des Olympiques spéciaux
- Course de boîtes à savon
- Course de Fatbike hivernale
- Course Défi Memphré
- Course des régions
- Course École Brassard / St-Patrice
- Course Fun Training - Défi Challenge Qc 800
- Course Princess Élizabeth
- CX Magog
- Défi des collines
- Défi des Demois'Ailes
- Défi Santé
- Défi têtes rasées
- Distribution plants riverains
- Entraînements MINI-TRIATHLON
- Exposition Cercle des Fermières
- Exposition de l'association des retraité
- Exposition de voitures anciennes
- Festi-Tour provincial
- Festival de fin de saison du soccer
- Festival de la bière Grande Coulée
- FestivArts Caribéen Magog Symposium extérieur
- Fête de la pêche
- Fête des neiges
- Fête de l'eau
- Fête des vendanges Magog-Orford
- Fête du Canada
- Fête du Québec
- Flambée des couleurs
- Foire Écosphère
- Fondation des grands brûlés
- Gala des bénévoles
- Guignolée des médias
- Halloween- Cimetière St-Patrice
- Halloween- Club Optimiste
- Invitation Jocelyn Proulx (CPA)
- Jour du souvenir
- Journée country
- Journée des artisans Abénakis
- Journée des organismes communautaires
- Journée familiale de la pêche blanche
- Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
- Journées de la culture
- Les Grands Feux Magogois
- Marathon Annuel- École Princess Elizabeth (Merry point run)
- Marathon de Magog
- Marathon d'été
- Marché de Noël
- Marche du pardon
- Marché public de Magog
- Merry Musical
- Mise à l'eau des voiliers
- Mois des bibliothèques publiques en Estrie
- Nag-o-thon du Lac
- Nuit des sans abris
- Orford sur la route
- Ouverture Acroparc
- Ouverture centre des femmes
- Ouverture LOCALE de saison soccer mineur
- Parade de Noël
- Pique-nique des TP
- Pique-nique histoire
- Programme d'éducation à la prévention des incendies

- Régionaux Moustiques B
- Relais du lac Memphrémagog
- Relais pour la vie
- Repas communautaire - Han-logements
- RETRAITÉS- Épluchette blé inde
- RETRAITÉS- Tournoi de pétanques
- Rouler à vélo pour la Villa Pierrot
- Salon de l'artisanat
- Semaine de relâche à la Bibliothèque
- Semaine des RH
- Séries des Cantonniers de Magog
- Soccer- Tournoi familial/industriel
- Soccer- Tournoi U11-U12
- Soirée au Parc des Braves (chansonnier+ vente alcool)
- Soirée de la petite robe noire
- Soirée HJAA
- Soirée reconnaissance du service incendie
- Sortie de l'eau des voiliers
- Souper du partage
- Spectacle Cirque des étoiles
- Spectacle de fin d'année Dymagym
- Spectacle de fin d'année Memfées
- Spectacles des libellules
- Spirituo
- Tour CIBC Charles Bruneau
- Tour cycliste des policiers de Laval
- Tour cycliste Fondation de la Fontaine
- Tournoi de baseball Atomes
- Tournoi de golf de la Ville
- Tournoi familial de hockey
- Tournoi hockey provincial novice
- Tournoi national Atome-Pee-wee de Magog
- Tournoi Provincial Total Futsal
- Tri-Memphré
- Vente de livres d'occasion
- Vernissage ART'M

